



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 2792 — Mardi 20 Février 2007

— 12^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

TUNISIE LEASING - TL -

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son conseil d'administration réuni le 26 décembre 2006 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006, de distribuer la première tranche des actions gratuites et d'augmenter par conséquent le capital social d'un montant de **500 000 dinars** pour le porter de **27 500 000 dinars** à **28 000 000 dinars** par l'incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés » et l'émission de 100 000 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **1^{er} mars 2007** à raison d'une action nouvelle gratuite pour cinquante cinq actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissances des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2007**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes Tunisie Leasing seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **1^{er} mars 2007**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **1^{er} mars 2007**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2006, date à partir de laquelle toutes les actions seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **1^{er} mars 2007**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charges par la STICODEVAM à partir du **1^{er} mars 2007**.

INDICATEURS D'ACTIVITE
TRIMESTRIELS

AVIS DES SOCIETES (Suite)

Attijari Bank

Siège Social :95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis

Attijari Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2006.

	En milliers de dinars)			
	<u>AU</u>			
	<u>4eme tri06</u>	<u>4eme tri05</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
1) PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE	38 796	36 716	154 739	153 830
Intérêts et revenus assimilés	28 642	26 094	115 917	115 626
Commissions (en produits)	6 439	6 578	26 954	24 689
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	3 573	4 031	11 595	13 396
Revenus du portefeuille d'investissement	142	13	273	119
2) CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	18 886	25 430	72 878	76 952
Intérêts encourus et charges assimilées	18 886	19 539	72 878	71 061
commissions encourues	0	0	0	0
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	5 891	0	5 891
3) PRODUIT NET BANCAIRE	19 444	25 430	81 861	76 878
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	(*)-	353	1 186	1 194
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	16 986	13 957	51 834	45 753
Frais de personnel	12 042	10 921	39 526	35 287
Charges générales d'exploitation	4 944	3 036	12 308	10 466
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	303 899	239 996
Portefeuille Titres Commercial	-	-	227 262	149 006
Portefeuille Titres d'Investissement	-	-	76 637	90 990
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	-	-	1 520 021	1 784 099
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :	-	-	1 729 009	1 716 474
Dépôts à vue	-	-	490 039	531 162
Comptes d'épargne	-	-	591 203	531 212
Bons de caisse	-	-	145 865	148 186
Comptes à terme	-	-	136 316	112 021
Certificats de dépôts	-	-	305 769	323 102
Autres dépôts	-	-	59 817	70 791
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	129 413	140 594
10) CAPITAUX PROPRES	-	-	103 684	146 571

(*) Produit annulé suite à la passation d'une dotation aux provisions au 31/12/2006 non prévue dans la situation intermédiaire de la Sud Sicar.

Le retard accusé dans la publication des indicateurs d'activité trimestriels relatifs au 4^{ème} trimestre 2006 d'Attijari Bank est dû à un manquement en matière de communication de l'information exigée par la réglementation en vigueur de la part de la banque (absence de commentaires).

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ATTIJARI BANK (SUITE)**COMMENTAIRES / INDICATEURS 2006 TRIMESTRE 4****I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION**

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 décembre 2006 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles pour Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2006 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2006 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS SAILLANTS

Le 4^{ème} trimestre 2006 a été marqué par le changement de la dénomination de la Banque du Sud en Attijari bank, d'une part et de la consolidation des capitaux propres, d'autre part suite à l'augmentation du capital social de 50MD totalement libéré et l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de 80MD.

Par ailleurs, l'activité d'Attijari bank a été marquée au cours de l'année 2006 par une progression du Produit Net Bancaire de 5MD, soit une évolution de 6,5% par rapport au 31/12/2005.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 0,7%. Cette légère progression s'explique par la baisse des dépôts à vue et des certificats de dépôts respectivement de -7,7% et -5,4%. Quant aux comptes d'épargne, ils ont progressé de 60MD ou 11,3%.

Les crédits à la clientèle ont enregistré une baisse de 264 MD par rapport à fin décembre 2005, soit une régression de 14,8% provenant essentiellement du nettoyage du portefeuille et de l'élimination de mauvais risque.

Le portefeuille titre détenu par Attijari bank a enregistré une augmentation de 64MD, soit une évolution de 26,6% résultant principalement de la progression du portefeuille BTA de 84MD.

La régression en capitaux propres nets qui est de l'ordre de 43MD au titre de l'exercice 2006 a été atténuée par l'augmentation du capital de 50MD et l'émission de l'emprunt convertible en actions de 80MD.

AVIS DES SOCIETES (Suite)

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE DE L'HABITAT

- BH -

Siège Social : 21, Avenue Kheireddine Pacha, - 1002 Tunis -

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **mardi 27 février 2007 à 16H**, à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe, 1080, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la banque,
- Fractionnement de la valeur nominale de l'action,
- Mise à jour des statuts, conformément aux nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales et à la loi sur les établissements de crédits,
- Lancement d'un emprunt obligataire,
- Lancement d'un emprunt subordonné.

2007 - AS - 87

AVIS DE LA STICODEVAM

Paiements d'annuités

EMPRUNT OBLIGATAIRE « GL 2003/2 »

La STICODEVAM informe ses adhérents que la mise en paiement de la troisième échéance de l'emprunt obligataire « GL 2003/2 » aura lieu à la date comptable du **mardi 20 février 2007** comme suit :

- GL 2003/2 Tr A TF, code ISIN : **TN0006610091**, annuité unitaire nette: **26,000 DT.**
- GL 2003/2 Tr B TV, code ISIN : **TN0006610109**, annuité unitaire nette: **25,075 DT.**

Le règlement sera effectué par la STICODEVAM via la compensation interbancaire à la Banque Centrale de Tunisie. L'état de dénouement espèces, disponible sur l'Espace Adhérents la veille du règlement à partir de 18h indiquera, à chaque teneur de comptes, le montant du remboursement lui revenant conformément à ses avoirs en STICODEVAM.

2007 - AS - 107

— *** —

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SOTUVER 2002 »

La STICODEVAM informe ses adhérents que la mise en paiement de la cinquième échéance de l'emprunt obligataire « SOTUVER 2002 » aura lieu à la date comptable du **mardi 20 février 2007** comme suit :

- SOTUVER 2002, code ISIN : **TN0006560072**, annuité unitaire nette: **5,675 DT.**

Le règlement sera effectué par la STICODEVAM via la compensation interbancaire à la Banque Centrale de Tunisie. L'état de dénouement espèces, disponible sur l'Espace Adhérents la veille du règlement à partir de 18h indiquera, à chaque teneur de comptes, le montant du remboursement lui revenant conformément à ses avoirs en STICODEVAM.

2007 - AS - 108

AVIS

COURBE DES TAUX DU 20 FEVRIER 2007

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,343%		
TN0008002107	BTCT 52 semaines 13/03/2007		5,354%	
TN0008002115	BTCT 52 semaines 10/04/2007		5,369%	
TN0008002123	BTCT 52 semaines 09/05/2007		5,384%	
TN0008002131	BTCT 52 semaines 12/06/2007		5,402%	
TN0008000150	BTA 3 ANS " 5,625 % 14 juillet 2007 "		5,419%	1 000,429
TN0008002149	BTCT 52 semaines 31/07/2007		5,428%	
TN0008002156	BTCT 52 semaines 11/09/2007		5,450%	
TN0008002164	BTCT 52 semaines 09/10/2007		5,465%	
TN0008002172	BTCT 52 semaines 13/11/2007		5,483%	
TN0008002180	BTCT 52 semaines 11/12/2007		5,498%	
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008	5,513%		
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008	5,496%		
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,547%	1 014,213
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,677%	1 015,270
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,868%	1 024,249
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	6,205%		990,946
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,486%		978,969
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,553%	1 052,054
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,585%	1 093,999
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	6,663%		1 019,966
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,710%		

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :
Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER COUPON	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 19/02/2007	LIQUIDATIVE du 20/02/2007	DEPUIS LE 31/12/2006	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	117,314	117,327	0,631	0,54%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2006	104,084	104,094	0,561	0,54%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	103,700	103,710	0,514	0,50%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	27/03/2006	105,378	105,390	0,590	0,56%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	24/04/2006	105,395	105,409	0,676	0,65%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	20/04/2006	105,554	105,594	0,694	0,66%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	22/05/2006	103,729	103,741	0,621	0,60%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	15/05/2006	103,933	103,945	0,609	0,59%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	11/05/2006	106,501	106,512	0,565	0,53%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2006	105,563	105,575	0,663	0,63%
SANADETT SICAV	AFC	08/05/2006	108,723	108,736	0,658	0,61%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	04/05/2006	105,232	105,268	0,624	0,60%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	30/03/2006	104,609	104,615	0,634	0,61%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2006	107,017	107,029	1,113	1,05%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	24/04/2006	105,037	105,050	0,659	0,63%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	29/03/2006	106,451	106,463	0,629	0,59%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	08/05/2006	106,930	106,945	0,650	0,61%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	26/05/2006	104,915	104,925	0,737	0,71%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	-	105,041	105,053	0,639	0,61%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,064	1,065	0,006	0,57%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,035	10,036	0,036	0,36%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,046	10,047	0,047	0,47%
SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	38,592	38,603	0,214	0,56%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	27,855	27,859	0,177	0,64%
SICAV BNA	BNA Capitaux	24/04/2006	79,681	80,258	5,554	7,43%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2006	84,406	84,753	5,324	6,70%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2006	883,066	886,819	66,989	8,17%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	19/05/2006	70,157	70,474	4,606	6,99%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	104,035	104,054	1,211	1,18%
ARABIA SICAV	AFC	15/05/2006	60,767	60,888	3,912	6,87%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	15/05/2006	49,034	49,215	3,354	7,31%
SICAV AVENIR	STB Manager	15/05/2006	51,370	51,569	2,575	5,26%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	92,559	92,594	0,327	0,35%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	88,261	88,657	5,617	6,76%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	24/04/2006	12,612	12,655	0,468	3,84%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	67,871	68,324	5,976	9,58%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2006	164,639	165,903	16,047	10,71%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	114,110	114,182	1,573	1,40%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	-	1 240,818	1 247,732	111,931	9,85%
FCP MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 402,675	1 384,857	83,484	6,42%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	-	** 141,584	137,648	6,937	5,31%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	-	** 123,557	122,161	3,207	2,70%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	-	** 116,902	116,140	2,330	2,05%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,422	1,408	0,153	12,19%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,289	1,280	0,094	7,93%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	-	** 10 625,249	10 368,796	190,907	1,88%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,098	10,133	0,133	1,33%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,079	10,114	0,114	1,14%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,255	10,286	0,286	2,86%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,071	10,113	0,113	1,13%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 103,935	102,447	2,447	2,45%

* S.C. : Sans Coupon (SICAV de type Capitalisation) ** V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Abt annuel : 50,300 dinars - Prix unitaire : 0,250 dinar

Etranger : Frais d'expédition en sus

Tirage : 550 exemplaires

La Présidente du CMF :

Mme Zeineb Guellouz

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS